

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 14 juin 2022, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2022-06-241

Procès-verbaux des 10, 18 et 25 mai 2022 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 10, 18 et 25 mai 2022 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 10, 18 et 25 mai 2022 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-242

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 59 173 à 59 236 S10 358 à S10 359	357 897,95 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 59 264 à 59 340 S10 360 à S10 409	613 007,15 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 2FD000058 à 2FD000080	51 568,22 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Résolution 2022-06-243

Faits saillants sur les états financiers terminés au 31 décembre 2021 / Dépôt

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), les faits saillants sur les états financiers 2021 sont déposés et ceux-ci seront disponibles sur le site internet de la Ville.

Résolution 2022-06-244

Procès-verbal de correction concernant la résolution n° 2022-04-139 / Dépôt

Le procès-verbal de correction daté du 6 juin 2022 concernant la correction apportée à la résolution n° 2022-04-139 conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – C. C-19) est déposé.

Résolution 2022-06-245

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Octroi d'un mandat à Laboratoire GS inc. de Châteauguay, pour une étude géotechnique pour le collecteur pluvial de la rivière Yamaska (rue du Pont) pour le prix de 15 520 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la facture n° F14332 référence n° 21115-08 datée du 10 mai 2022.
- Octroi d'un mandat à Laboratoire GS inc. de Châteauguay, pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet des travaux de réfection du pavage sur une partie du rang Double, de l'avenue Viens et carré Édouard et le remplacement d'un ponceau sur une partie du rang Double pour le prix estimé de 9 905 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition budgétaire datée du 25 mai 2022.
- Octroi d'un contrat à Inter Clôtures Structura de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour la fourniture et l'installation d'un opérateur de barrière de remplacement au Garage municipal de la route 112 incluant le démantèlement et la disposition de celui existant pour le prix de 8 920 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 27 mai 2022.
- Octroi d'un contrat à Lao Productions inc de Saint-Sauveur pour le spectacle de l'artiste Ludovick Bourgeois .le 13 août 2022 dans le cadre des festivités du 200^e anniversaire de Saint-Césaire, pour le prix de 6 500 \$ plus les taxes , tel qu'il appert au contrat LB045CORPO intervenu le 2 juin 2022.

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Résolution 2022-06-246

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Claudie Létourneau

et résolu que M. Michel Deschamps, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 14 juin au 9 août 2022 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire;

Il est de plus résolu que M. Deschamps soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Le point *Avis de motion pour règlement n° 280-04* est retiré de l'ordre du jour

Résolution 2022-06-247

Soldes résiduels de règlements d'emprunt / Annulation

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

Il est, par conséquent, proposé par Joanie Généreux

Et résolu unanimement :

Que la Ville de Saint-Césaire modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

Séance ordinaire du 14 juin 2022

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Saint-Césaire informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que la Ville de Saint-Césaire demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution n° 2022-04-143 et son annexe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-248

Fondation du Centre hospitalier de Granby / Aide financière

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à une aide financière d'une somme de 500 \$ auprès de la Fondation du Centre hospitalier de Granby dans le cadre de leur campagne de sollicitation intitulée *Prendre soin de notre monde*, pour l'acquisition d'un nouvel échographe dédié au service de l'urologie de l'hôpital de Granby.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-249

Fondation au Diapason – 16^e tournoi de golf / Achat de billets

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le 16^e tournoi de golf qui aura lieu à Cowansville, le 30 août prochain, pour le prix de 500 \$ (250 \$ chacun), taxes incluses, auprès de la Fondation au Diapason.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-250

Poste de pompier recruté à temps partiel / Désistements

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Et résolu que le Conseil municipal prend acte des désistements des personnes suivantes au poste de pompier recruté à temps partiel du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire :

- M^{me} Bianka Vincent (17 mai 2022);
- M. Samuel Fournier (11 mai 2022).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-251

Poste de pompier à temps partiel / Démissions

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal prend acte des démissions des pompiers à temps partiel suivants :

- M. Léandre Chartrand (effective le 26 juin 2022);
- M. Jason Roy (effective le 4 juin 2022).

Adoptée à l'unanimité

Les points *Avis de motion pour règlements nos 301 et 303* sont retirés de l'ordre du jour.

Résolution 2022-06-252

Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les interventions d'urgence avec les Municipalités et Villes composant la MRC de Rouville / Autorisation de signature

Considérant une nouvelle Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les interventions d'urgence abrogeant et remplaçant l'Entente intervenue en 2013, la nouvelle Entente ayant pour objet de permettre à chacune des Municipalités et Villes composant la MRC de Rouville et participantes de recevoir assistance pour les interventions d'urgence, soit : les Municipalités d'Ange-Gardien, de Rougemont, de Saint-Mathias, de Sainte-Angèle-de-Monnoir, de Saint-Paul-d'Abbotsford et les Villes de Saint-Césaire, de Marieville et de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, la nouvelle *Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les interventions d'urgence* entre les Municipalités d'Ange-Gardien, de Rougemont, de Saint-Mathias, de Sainte-Angèle-de-Monnoir, de Saint-Paul-d'Abbotsford et les Villes de Saint-Césaire, de Marieville et de Richelieu.

Et résolu également que la présente résolution annule et remplace la résolution n° 2022-04-155.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Résolution 2022-06-253

Entente d'entraide mutuelle pour les interventions d'urgence entre Ville de Saint-Césaire et Ville de Farnham / Autorisation de signature

Considérant l'Entente d'entraide mutuelle pour les interventions d'urgence entre Ville de Saint-Césaire et Ville de Farnham, laquelle a pour objet l'assistance pour les interventions d'urgence et l'établissement préalable des actions, des tâches et besoins requis lors de demande de services en matière d'interventions d'urgence;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'*Entente d'entraide mutuelle pour les interventions d'urgence* avec la Ville de Farham.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-254

Équipements nautiques / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition d'équipements nautiques pour les services de Protection et de Secours civil et des Travaux publics auprès de Groupe Thomas Marine de Varennes pour le prix de 31 700 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 13 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-255

Installations d'eau potable – Volet électricité et contrôle – Soutien technique 2022 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour le soutien technique 2022 des volets électricité et contrôle des installations d'eau potable à Joule Experts inc. de Sherbrooke pour le budget fixé à 8 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 24 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-256

Installations d'eaux usées – Volet électricité et contrôle – Soutien technique 2022 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Et résolu d'octroyer un mandat pour le soutien technique 2022 des volets électricité et contrôle des installations d'eaux usées à Joule Experts inc. de Sherbrooke pour le budget fixé à 8 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 24 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-257

Fourniture de luminaires et fûts pour l'éclairage d'un tronçon de la piste cyclable / Modification résolution n° 2022-03-111

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de modifier la résolution n° 2022-03-111 indiquant que le financement de la fourniture de luminaires et fûts pour l'éclairage d'un tronçon de la piste cyclable est prévu par l'affectation de surplus accumulés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-258

Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Décompte progressif n° 7

Considérant la recommandation datée 9 juin 2022 de la firme d'ingénieurs BHP Conseil de Montréal, concernant le décompte progressif n° 7 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 7 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François, d'une somme de 617 003,89 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire MSA infrastructures inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances partielles des sous-traitants en lien au projet.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Résolution 2022-06-259

Projet de construction d'une piste multifonctionnelle et de travaux d'embellissement ainsi que d'aménagement vert le long de l'avenue Saint-Paul entre la rue Neveu et le chemin Saint-François – Offre de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat à la firme d'ingénierie BHP Conseils de Montréal pour la réalisation des plans et devis au projet de construction d'une piste multifonctionnelle et de travaux d'embellissement ainsi que d'aménagement vert le long de l'avenue Saint-Paul entre la rue Neveu et le chemin Saint-François, pour le prix de 13 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels d'ingénierie n° AP1730-121, datée du 8 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-260

Règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé « règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'il est publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance et que copie est disponible pour le public présent;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409;

Considérant que le règlement n° 92-2005-77 contient un objet susceptible d'approbation référendaire et qu'au 30 mai 2022, la Ville n'a reçu aucune demande des personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum en référence à l'avis public publié à cet effet le 13 mai 2022;

Considérant que toute la procédure a été suivie;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-77 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour modifier les usages autorisés dans la zone n° 409 ».

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Résolution 2022-06-261

Avis de motion pour règlement n° 92-2005-78 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les rez-de-chaussée à usage commercial et autres dispositions

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-78 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les rez-de-chaussée à usage commercial et autres dispositions » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **Michel Denicourt, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 92-2005-78 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les rez-de-chaussée à usage commercial et autres dispositions ».

Résolution 2022-06-262

Premier projet de règlement n° 92-2005-78 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les rez-de-chaussée à usage commercial et autres dispositions / Adoption

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-78 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les rez-de-chaussée à usage commercial et autres dispositions » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'il est publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance et que copie est disponible pour le public présent;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les rez-de-chaussée à usage commercial et autres dispositions;

Considérant que le règlement n° 92-2005-78 contient des objets susceptibles d'approbation référendaire;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-78 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les RDC à usage commercial et autres dispositions »;

Que l'assemblée de consultation publique sur ce premier projet de règlement n° 92-2005-78 soit fixée au mardi 12 juillet 2022 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-263

DA-03-2022 adressée à la CPTAQ présentée par la Ville de Saint-Césaire pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot n° 1 593 818, située sur le rang Rosalie en lien avec le ruisseau du Village / Renouvellement et prolongation de la décision CPTAQ n° 427963

Considérant que les travaux de déplacement du ruisseau du Village n'ont pas encore été exécutés et ce, pour les considérations évoquées au document du consultant (Tetra Tech QI inc.) daté du 25 mai 2022, mais que leur réalisation demeure essentielle pour des enjeux de sécurité publique;

Considérant que les détails techniques mentionnés à la résolution n° 2020-05-179 sont toujours d'actualité et que la sécurité des usagers demeure, à ce jour, précaire sur ce tronçon du rang Rosalie;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire, la demanderesse, s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner et de lotir, au moyen d'un acte de vente et d'une opération cadastrale, une partie du lot n° 1 593 818 du cadastre du Québec, en vue de l'utiliser à des fins d'aménagement et de création d'un nouveau lit d'écoulement pour le ruisseau du Village;

Considérant qu'il s'agit, en pratique, de reconduire la décision n° 427963 telle quelle, avec une date d'échéance reportée au 30 juin 2024;

Considérant qu'aux termes de ces opérations, la demanderesse deviendrait propriétaire de cette partie de lot, laquelle serait d'une superficie d'environ 0,1215 ha² et exclusivement dédiée aux fins susmentionnées, incluant la bande de protection riveraine s'y rattachant;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc., mandatée par la Ville, transmettait le 26 février 2020 son rapport hydraulique révisé concernant le ruisseau du Village. Ce rapport fait état des problématiques d'écoulement du ruisseau dans le secteur de la traverse sous le rang Rosalie. Plusieurs événements d'inondations causés par les débordements récurrents du ruisseau ont été documentés, dont certains ont forcé la fermeture du rang Rosalie;

Considérant que la firme susmentionnée, lors d'un échange courriel daté du 6 juin 2022, confirme que les données, plans et rapports produits en 2020 sont toujours d'actualité dans le cadre de cette demande;

Considérant qu'aux termes de ce rapport hydraulique, il est démontré que le ruisseau du Village, dans son lit d'écoulement actuel et par la récurrence de ses inondations, engendre les problématiques suivantes :

1. L'érosion des terres riveraines;
2. L'instabilité, la dislocation des blocs de béton et un risque d'effondrement du muret de soutènement situé devant la propriété du 142, rang Rosalie;
3. Le décrochement de talus du ruisseau du Village, ayant nécessité la réfection partielle de la chaussée du rang Rosalie.

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Considérant que la sécurité du public s'avère compromise par la récurrence des inondations et des bris techniques sur les infrastructures de circulation locales;

Considérant qu'aux termes de son rapport hydraulique, la firme Tetra Tech QI inc. recommande de procéder à l'aménagement et à la création d'un nouveau lit d'écoulement pour le ruisseau du Village, incluant l'installation de ponceaux mieux adaptés;

Considérant que selon le même rapport, il s'agirait de la seule option susceptible de satisfaire les critères de conception de voirie établis par le ministère des Transports du Québec (MTQ), ainsi que ceux fixés par la MRC de Rouville en matière de charge et de capacité hydraulique (pluie de 25 ans);

Considérant que ces travaux dans le ruisseau du Village nécessiteront une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (RLRQ c. Q-2);

Considérant que ce lot se situe dans la zone n° 519 et qu'en vertu du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, les travaux en milieu hydrique y sont autorisés, sous réserve des autorisations requises;

Considérant que les lots projetés seraient tous conformes au règlement de Lotissement n° 93-2005 et amendements;

Considérant que la partie du lot visée par cette demande est cultivée;

Considérant que le propriétaire du lot détient les titres de certains lots contigus et se réserve ainsi des droits d'aliénation sur ces deniers;

Considérant que la résolution n° 2020-05-392 de la MRC de Rouville, ratifiée le 14 mai 2020, édicte son appui envers cette demande;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande satisfait les critères contenus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), comme démontré au tableau de l'Annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'autoriser cette demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot n° 1 593 818 du cadastre du Québec situé sur le rang Rosalie à Saint-Césaire, et de fixer l'échéance de réalisation des travaux au 30 juin 2024.

Adopté à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Résolution 2022-06-264

PIIA-11-2022 (modifiant le PIIA-06-2022) soumis par Mme Chloé Chartrand, propriétaire du lot n° 6 102 383 situé au 960, avenue de l'Union / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de modifier le PIIA-06-2022 autorisé par la résolution n° 2022-03-122, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M^{me} Chloé Chartrand, propriétaire du lot n° 6 102 383 du cadastre du Québec, situé au 960, avenue de l'Union en zone n° 121;

Considérant que la modification comporte la réduction du nombre de logements à 12 (au lieu de 14) du bâtiment d'habitation multifamiliale projeté;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-11-2022 présenté lors de leur réunion tenue le 26 mai 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-11-2022 modifiant le PIIA-06-2022 concernant l'implantation d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 12 logements, tel que soumis par M^{me} Chloé Chartrand, propriétaire du lot n° 6 102 383 du cadastre du Québec, situé au 960, avenue de l'Union en zone n° 121.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-265

Compensation financière en lieu de cases de stationnement / Demande soumise par Mme Chloé Chartrand, propriétaire, concernant l'implantation d'un bâtiment d'habitation multifamilial projeté au lot n° 6 102 383 situé au 960, avenue de l'Union / Acceptation

Considérant qu'en vertu du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, le Conseil municipal peut exempter tout propriétaire de l'obligation de fournir des cases de stationnement, sous réserve de certains critères et conditions;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que la demanderesse a démontré qu'il est physiquement impossible d'aménager le nombre suffisant de cases de stationnement requis *in situ* et recommande donc, au terme de sa délibération U941-05-2022, d'accepter ladite compensation;

Considérant qu'en vertu du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements, ce projet impliquerait l'aménagement de vingt-quatre (24) cases de stationnement, or le PIIA-11-2022, autorisé sous la résolution n° 2022-06-264, prévoit plutôt l'aménagement de vingt (20) cases;

Considérant qu'en vertu de l'article n° 9.3.6 du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements la compensation à verser est calculée en multipliant le nombre de cases de stationnement manquant par la somme de 1 000,00 \$;

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Considérant que les sommes reçues de cette compensation seront versées dans un fonds réservé dont les montants serviront à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles destinés aux stationnements municipaux;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'accepter cette demande de compensation en lieu de cases de stationnement, en contrepartie du versement d'une somme de 4 000 \$ et ce, demeurant conditionnel à l'obtention d'un permis de construction délivré par le service de l'Urbanisme de la Ville à l'égard de ce projet (PIIA-11-2022).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-266

Camp de Jour Été 2022 – animatrice / Embauche

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'embauche de M^{me} Élodie Arès comme animatrice au Camp de Jour Été 2022 selon l'échelle salariale en vigueur pour le Camp de jour 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-267

Soccer Été 2022 – Mandat d'arbitrage / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver le mandat d'arbitrage pour la saison de soccer de l'été 2022 comme suit :

Désignation des arbitres

- M. Émile Duchaine-Normandin;
- M. Thomas Favreau;
- M. Isaac Normandin;
- M. Ethan Plourde;
- M. Élia St-Pierre;
- M. Jacob Tremblay;
- M. Nathan Tétreault.

Tarifs appliqués selon la catégorie

- Catégorie Novice : 16 \$ / partie;
- Catégorie Atome et Moustique : 17 \$ / partie;
- Catégorie Pee-Wee : 20 \$ / partie,

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Résolution 2022-06-268

Maison de jeunes des Quatre lieux et le Centre d'action bénévole de Saint-Césaire – Projet de vélos communautaires Bécyk'Lib – 5^e saison / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la contribution de 400 \$ pour l'année 2022 pour participer à la 5^e saison du projet de vélos communautaires Bécyk'Lib en collaboration avec la Maison de Jeunes des Quatre Lieux et le Centre d'action bénévole de Saint-Césaire, le tout suivant l'entente intervenue en 2018 avec la Table concertation jeunesse 5-17 ans du territoire du CLSC du Richelieu. (Réf. : résolution n° 2018-03-098)

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-269

Association hockey mineur Rouville / Subvention pour la saison 2022-2023

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'accorder une subvention pour la saison 2022-2023 au joueur de hockey mineur résidant sur le territoire municipal de la ville de Saint-Césaire et inscrits à l'Association hockey mineur Rouville, comme suit :

- 50 % du coût de l'inscription jusqu'à un maximum de 300 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-270

Complexe sportif – Aspirateur-robot pour la piscine (remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un nouvel aspirateur-robot pour la piscine du Complexe sportif auprès de Aquam de Montréal, pour le prix de 4 325,65 \$ incluant les frais de transport et manutention, plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 31525 datée du 16 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-271

Carrefour Jeunesse-Emploi / Commandite

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser une commandite d'une somme de 150 \$ à l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés Iberville/Saint-Jean, point de service de Marieville, organisme qui accompagne les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans le but d'améliorer leurs conditions de vie dans leur cheminement vers l'emploi.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Résolution 2022-06-272

Maison Stéphane Fallu – Spectacle bénéfique en lien avec Posa Source des Monts / Achat de billets

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'achat de 2 billets au prix de 40 \$ chacun, pour le spectacle bénéfique du 15 juin prochain de la Maison Stéphane Fallu de Chambly, laquelle Maison accueille et héberge les jeunes qui doivent quitter les centres jeunesse une fois qu'ils ont atteint la majorité.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-06-273

Projet parc canin – Acquisition du lot n° 6 481 757 situé au 1385, rue Notre-Dame (remplacement de la résolution n° 2021-08-314) / Autorisation de signature

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire aménager un parc canin au bénéfice de la collectivité;

Considérant que l'espace visé pourrait aussi être utilisé à des fins de jardins communautaires ou de plantation d'arbres;

Considérant que la Fabrique de Saint-Césaire est la propriétaire du lot nouvellement loti sous le n° 6 481 757 du cadastre du Québec, lequel est situé au 1385, rue Notre-Dame à Saint-Césaire;

Considérant le document de la promesse d'achat visant à permettre l'acquisition d'une partie dudit lot n° 1 592 541 devenu le lot n° 6 481 757 pour les fins d'aménagement d'un parc canin ainsi que de jardins communautaires ou de plantation d'arbres;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal:

- autorise la signature de la promesse d'achat entre la Ville de Saint-Césaire et la Fabrique de Saint-Césaire à l'égard du lot n° 6 481 758 du cadastre du Québec et situé au 1385, rue Notre-Dame (route 233) à Saint-Césaire;
- autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents afférents à l'acquisition du lot n° 6 481 758 du cadastre du Québec, pour le prix de 30 000 \$ selon les conditions convenues, le tout devant notaire et selon les termes de ladite promesse d'achat;
- mandate l'étude des notaires Denicourt Gagnon de Saint-Césaire pour préparer l'acte notarié requis et son enregistrement;
- autorise le financement de la dépense à même les surplus accumulés libres;

Que la présente résolution remplace la résolution n° 2021-08-314.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Résolution 2022-06-274

Emprunt temporaire en lien avec le règlement d'emprunt n° 295 pour la réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Autorisation de signature

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la trésorière à négocier un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses reliées au règlement d'emprunt n° 295 décrétant des travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord;

Il est également résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, la directrice générale et greffière, à signer tous les documents pertinents dans cette affaire, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2022-06-242, 2022-06-245, 2022-06-248, 2022-06-249, 2022-06-254,
2022-06-255, 2022-06-256, 2022-06-257, 2022-06-258, 2022-06-259,
2022-06-266, 2022-06-267, 2022-06-268, 2022-06-269, 2022-06-270,
2022-06-271, 2022-06-272, 2022-06-273.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe